



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-47

Séance du 10 avril 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le trois avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 27

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Petite Enfance :
Avenant n° 2 à la convention de partenariat et d'objectifs 2022-2025 avec l'Association
« O P'tit Bonheur »**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance Dans sa séance du 13 avril 2022 (*délibération n°2022-056*), le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention de partenariat et d'objectifs 2022-2025 fixant, au titre de l'exercice 2022 et suivants, le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations auxquelles la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance a été confiée.

Depuis lors, en ce qui concerne l'Association « O P'tit Bonheur », l'Article 3 - Modalités de détermination de la contribution financière de ladite convention a été modifié par voie d'avenant (*n° 1*) afin d'arrêter le montant de la subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 39 360 € (*délibération n° 2022-082 en date du 29 septembre 2022*).

Au vu des données comptables 2024 et du budget prévisionnel 2025 et afin d'harmoniser le montant de l'aide à la place allouée aux trois micro-crèches conventionnées, il est proposé de fixer, au titre de l'exercice 2025, le montant de la subvention de fonctionnement à 37 500 €, soit 3 750 € par place.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter le montant de la subvention de fonctionnement 2025 attribué à l'Association « O P'tit Bonheur » tel que proposé ci-dessus, d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat et d'objectifs 2022 – 2025 à intervenir et d'autoriser le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX